



Rallye Perce-Neige 2024

Bulletin # 3

Instructions pour l'accès au garage chauffé pendant le service #1 :

1. L'accès au garage est facultatif. Les compétiteurs peuvent garder les véhicules dans l'air de service pour toute la durée du service.
 2. L'accès aux garages sera permis seulement :
 - a. Le vendredi 2 février, de 22h00 à Minuit.
 - b. Le samedi 3 février, de 6h00 à 7h00.
- *Aucun accès au véhicule ne sera possible entre minuit et 6h00.
3. Aucun service n'est autorisé à l'extérieur de l'aire de service.

Instructions for accessing the heated garage during service #1:

1. Access to the garage is optional. Competitors may keep vehicles in the service area for the duration of the service.
 2. Access to garages will be permitted only:
 - a. Friday, February 2, from 10PM to 12AM.
 - b. Saturday, February 3, from 6AM to 7AM.
- *No access to the vehicle will be possible between 12AM and 6AM.
3. No service is authorized outside the service area.